

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 005-326/16/BM**

**■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Pôle Régional de l'Image et du Multimédia et de l'Internet PRIMI - Approbation d'une convention**

**MET 16/601/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire de soutenir la création et le fonctionnement d'associations d'entreprises de l'image et du son destinées à accompagner les professionnels sur les questions de l'information et de l'internationalisation.

L'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet a été créé le 12 octobre 2010. Cette dynamique de rassemblement des acteurs de l'innovation dans le domaine du contenu numérique est guidée par la logique actuelle de convergence des médias, par l'émergence de nouveaux marchés avec des productions transmédia nécessitant la collaboration entre les différents métiers, et par le souci de construire un pôle de PME TPE en mesure de se positionner aux niveaux national et international pour faire la promotion des savoirs-faires et des excellences métropolitaines.

Le projet de l'association est labellisé Grappe d'entreprises par la DATAR (2011-2013) et PRIDES (Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire) par la Région PACA.

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

PRIMI est un cluster regroupant majoritairement des entreprises (TPE/PME), aux côtés de structures d'enseignement universitaire, de recherche, de formation et d'équipements culturels, tous soucieux d'intégrer les nouvelles technologies dans la relation avec leurs marchés et leurs publics.

PRIMI, réseau d'entreprises de l'audiovisuel, du cinéma, de l'animation, du jeu vidéo, du multimédia et d'Internet, réunit ainsi l'ensemble des compétences mobilisables pour la réalisation de contenus et services innovants. Le Pôle offre à ses adhérents un ensemble de services privilégiés, de formations, de réflexions avec les décideurs nationaux, d'espaces de promotion afin d'accélérer leur développement, notamment à l'international et d'accroître leurs réseaux d'affaires.

### ***Bilan au 31 décembre 2015***

Le premier semestre 2015 a été marqué par de nombreux changements au sein de l'équipe opérationnelle ainsi que par l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et l'adoption de nouveaux statuts: le nouveau Délégué général, Ilan URROZ, a pris ses fonctions au 1er janvier 2015.

Au 31 décembre 2015, PRIMi rassemble 89 adhérents (dont 86 à jour de cotisation) (91 au 31 décembre 2014).

### **Consolidation du modèle économique**

- **Création d'un nouveau service de conseil et recherche de financements** : PRIMi soutient le dépôt des dossiers de subvention régionaux, nationaux et européens des adhérents.
- **Montage de projets collaboratifs** : PRIMi monte des projets collaboratifs pouvant apporter des solutions de financement et en apport en fonds propres. En ce sens, et à titre d'exemple, PRIMi a monté un projet de Living PACA Labs "LUCI" (Laboratoire d'Usages des Créations Numériques) avec la Friche, ZINC et l'Université d'Avignon sur le territoire de la Belle de Mai à Marseille. PRIMi a par ailleurs monté un partenariat avec l'association Urban Prod.
- **Apport de conseils et expertises** : PRIMi se positionne comme centre de ressources d'information et d'analyse pour soutenir certaines initiatives des collectivités ou d'associations. A titre d'exemple, la ville de Cannes sollicite l'expertise de l'équipe opérationnelle de PRIMi sur la pertinence de créer une Cité du cinéma sur son territoire, tout comme le Pays de Martigues pour l'implantation de son complexe de studios de tournage. Par ailleurs, la ville de Marseille a également sollicité PRIMi pour réfléchir à une animation du Pôle Média de la Belle de Mai et la structuration de délégations internationales.

**Consolidation de sa stratégie via la prospection de nouveaux adhérents, l'interclustering et l'accompagnement à l'innovation** : PRIMi a participé en 2015 à 7 rencontres professionnelles : le SIDO (objets connectés) à Lyon, les journées de présentation des programmes "Europe Créative".

### **Animation de l'écosystème**

#### **Développement et mise en réseau :**

En 2015, PRIMi a réalisé 322 rendez-vous qualifiés auprès de ses adhérents, prospects et partenaires:

- 92 rendez-vous de prospection afin de rencontrer de potentiels nouveaux adhérents
- 84 rendez-vous auprès des adhérents du réseau PRIMi
- 146 rendez-vous avec des partenaires et collaborateurs pour des actions réalisées tout au long de l'année et en perspective de l'année suivante.
- Les rencontres « Pitch du réseau » : En 2015, un total de 309 participants a assisté aux 9 événements "Pitch du Réseau".
- Plus de 200 professionnels présents à la soirée annuelle « creative Entreprises Network »

#### **Usine à projets, innovation : les réalisations**

- Atelier Recherche / Rencontres professionnelles à l'Université d'Avignon
- Atelier Innovation d'usages

- Accompagnement individuel à la recherche de financements
- Ateliers transmédias
- Rapprochement des écoles et des laboratoires de recherche
- Groupe de travail - Innovation

#### **Financements et marchés :**

- Atelier Nouveaux Marchés - e-tourisme
- Atelier Nouveaux Marchés - e-culture
- Outils de veille et solutions informatiques mutualisés
- Rencontres diffuseurs
- Atelier Financement
- Séances de partage d'expérience
- Groupe de Travail - Financement

#### **International :**

- Groupe de travail - Marché & International
- Atelier Export en partenariat avec la CCI International, le 28 janvier 2015
- Focus Pays : Etats Unis et SXSW, le 19 octobre 2015
- Workshop Pitch français-anglais le 11 décembre 2015 à La Boate, Marseille -

#### **REPORTÉ**

- Groupe de travail - Retour d'expérience
- Promotion du Guichet Export PACA

#### **Rse emploi- formation**

#### **Accompagnement sur les marchés :**

- En 2015, PRIMI a accompagné 30 sociétés adhérentes (soit 46 personnes individuelles au total) sur 6 marchés, salons et conférences stratégiques pour leur développement économique (*au 31 décembre 2014, 50 entreprises avaient été accompagnées sur 10 marchés : nationaux et internationaux*).

#### **Les objectifs stratégiques de 2016 :**

- Faire converger et développer l'offre territoriale tant économique, créative, qu'innovante (prospection exogène, accueil de nouvelles entreprises, développement de nouvelles offres techniques...) : Interclustering, Dynamique French Tech Régionale, Ecole Transmédia,
- Accompagner et développer les entreprises régionales dans leurs projets et dans la structuration de plus grandes PME régionales,
- Accroître les compétences, l'emploi et la recherche, ancrer dans le territoire la notion R&D créative,
- Etendre les marchés des entreprises régionales en particulier à l'international

#### **Plan d'action 2016**

- Axe 1 : Développement du réseau et animation de la communauté des membres
- Axe 2 : Innovation, (émergence de projets via le brainstorming, l'accompagnement à la formalisation de projets, masterclass et ateliers).
- Axe 3 : Financements et marchés
- Axe 4 : International

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 752.192 euros. Il est en hausse de 21,7 % par rapport au budget prévisionnel de 2015 (617.851 euros).

Il est réparti, par grands postes, de la manière suivante :

**Les dépenses :**

Achats :	82.930 euros
Services extérieurs:	115.850 euros
Autres services extérieurs :	174.840 euros
Taxes/ salaires :	3.297 euros
Charges de personnel :	246.775 euros
Autres charges de gestion courante :	2000 euros
Charges financières	8000 euros
Dotations aux amortissements et aux provisions	20.000 euros
Emplois des contributions en nature	98.500 euros
<b>Total dépenses</b>	<b>752.192 euros</b>

La masse salariale représente 33 % des dépenses totales.

**Les recettes**

<b>Subventions:</b>	<b>453.392 euros</b>
Dont la région :	357.392 euros
Dont le Département 13 :	20.000 euros
Dont le Conseil de Territoire de Marseille Provence:	25.000 euros
Dont la Ville de Marseille :	15.000 euros
Dont la Ville de Nice	10.000 euros
Dont Euroméditerranée (EPAD)	11.000 euros
<b>Financements privés</b>	<b>200.300 euros</b>
<b>Contributions en nature</b>	<b>98.500 euros</b>
<b>Total Ressources</b>	<b>752.192 euros</b>

Les financements privés représentent 26,6 % du total des recettes (22,6% en 2015).

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'attribuer au titre de l'année 2016 une subvention de 25.000 euros à l'association PRIMI et d'approuver la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire Marseille Provence.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia constitue pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros à l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence– chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLE